

Préavis de réduction de l'horaire de travail

(formulaire extraordinaire)

n'est valable que pour les préavis de réduction de l'horaire de travail [RHT]
en raison des mesures des autorités liées à la pandémie Covid-19

Employeur (adresse exacte)	Date de réception/date du timbre postal
N° de REE	Autorité cantonale
(à remplir par l'autorité cantonale)	
Branche	
Pers. responsable	
Téléphone	
E-mail	

Le préavis doit être transmis à l'autorité cantonale au moins trois jours avant le début ou la continuation de la réduction de l'horaire de travail.

1 La réduction de l'horaire de travail doit être introduite pour

toute l'entreprise
 le secteur d'exploitation

Il faut transmettre un préavis distinct pour chaque secteur d'exploitation.

2 Raison de la fermeture ou des restrictions de fonctionnement de l'entreprise à cause des mesures des autorités liées à la pandémie Covid-19

Indiquer brièvement:

	Effectifs totaux du personnel	Parmi eux, collaborateurs dont le contrat de travail a été résilié	Parmi eux, collaborateurs travaillant sur appel
3 Effectifs du personnel de toute l'entreprise ou du secteur d'exploitation aujourd'hui			
4 Travailleurs concernés par la RHT	<input type="text"/>		
5 Durée prévisible de la RHT	du <input type="text"/> au <input type="text"/>		
6 Pourcentage prévisible de pertes de travail par mois/période de décompte	<input type="text"/> %		
7 Auprès de quelle caisse de chômage ferez-vous valoir vos droits à l'indemnité en cas de RHT?	<input type="text"/>		
8 À quelle caisse de compensation AVS êtes-vous affilié?	<input type="text"/>		
	Numéro d'affilié <input type="text"/>		

Dispositions générales

- S'agissant d'avis de continuation de la RHT, toutes les données doivent être actualisées.
- L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPGGA).

À joindre également:

- Organigramme de l'ensemble de l'entreprise, ou, pour les secteurs d'exploitation, effectifs des unités d'organisation

Confirmation de l'employeur:

Par ma signature, je confirme que j'ai fourni des indications dignes de foi et que tous les collaborateurs concernés par la réduction de l'horaire de travail sont d'accord avec son introduction. Je reconnais en outre devoir effectuer un contrôle du temps de travail auprès des travailleurs touchés par une réduction de l'horaire de travail (p.ex. cartes de timbrage, rapports sur les heures). Cela inclut les heures effectuées quotidiennement, les éventuelles heures en plus et les heures perdues pour des raisons d'ordre économique ainsi que toutes les autres absences (p.ex. vacances, absences en cas de maladie, d'accident, de service militaire).

Lieu et date

Tampon de la société et signature juridiquement valable
